



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

N°2022-09-03

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, M. DUBOST Pierre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06
Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. FORGE Joffrey, Mme LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie SENDRA

Date de convocation
13/09/2022

ACQUISITION ANCIENNE GARE DU TACOT

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier du Département suite à notre proposition d'achat concernant la Gare du Tacot.

Il rappelle que le pôle d'évaluation domaniale de la Direction de l'Immobilier de l'Etat avait rendu un avis portant à 27 000 € l'estimation totale du bien cadastré B17.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département peut céder ce bien à la commune dans la limite réglementaire de 10% en dessous de l'estimation soit à 24 300 €.

Il ajoute que ce montant pourrait être revu à la baisse à due proportion des frais de géomètre-expert, à supporter par la commune qui s'élèvent à 1 653, 00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

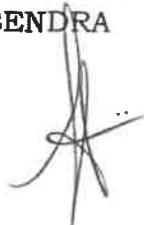
- décide d'acquérir le tènement immobilier au prix de 24 300 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,
le 21 Septembre 2022

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire,
Serge DERORY



Affichage fait le **30 SEP. 2022** numériquement